



Assemblée générale

Distr. générale
25 juin 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 137 de la liste préliminaire*

Plan des conférences

Introduction du Système de diffusion électronique des documents

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la demande figurant à la section V, paragraphe 3, de la résolution 55/222 du 23 décembre 2000, par laquelle l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-sixième session de l'introduction du Système à disques optiques, récemment remodelé, dont il est fait mention au paragraphe 9 du rapport daté du 1er mai 2000 que le Secrétaire général a consacré aux technologies de l'information (A/54/849).

II. Rappel des faits

2. L'actuel Système à disques optiques a été conçu en 1991 et mis en service en 1992. Il s'agit d'un logiciel spécialement mis au point pour l'ONU, qui fait appel aux disques optiques et à des composants qui étaient à la pointe de la technique au début des années 90. Depuis, ce système est devenu obsolète et cher à entretenir, et n'offre aucune possibilité d'évolution.

3. De ce fait, un projet a été lancé au début de 2000 pour transformer le Système à disques optiques en un système qui allie des techniques modernes, des normes ouvertes – par opposition aux technologies qui sont la propriété exclusive d'une société –, un navigateur Internet standard et des supports de stockage sur disques.

III. Progrès accomplis

4. En février 2000, un prototype du nouveau Système de diffusion électronique des documents a été mis au point et une série d'essais réalisés afin de s'assurer de la

* A/56/50.

viabilité du projet. Les essais ayant été concluants, la décision a été prise de poursuivre le projet.

5. Le nouveau Système de diffusion électronique des documents (SÉDOC) utilise un système d'exploitation client-serveur et un système de gestion documentaire standard, en l'occurrence Windows 2000 et Lotus Notes. Cela permettra de faire évoluer le SÉDOC et d'en assurer la maintenance plus facilement que si l'on s'était servi de logiciels spécialement conçus pour l'ONU.

6. Les disques optiques ont été abandonnés au profit de supports magnétiques, c'est-à-dire de disques. Les disques magnétiques sont rapides, fiables et bon marché, y compris les disques à grande capacité (par exemple, 300 giga-octets) utilisés par le SÉDOC. Qui plus est, avec la nouvelle architecture du système de stockage, on pourra passer des giga-octets aux téra-octets, soit 1 000 giga-octets, voire au-delà.

IV. Une introduction en deux temps

7. La mise en fonctionnement du SÉDOC se fera en deux temps. Dans un premier temps, on basculera l'actuel Système à disques optiques vers la nouvelle plate-forme et dans un second temps, on intégrera les fonctions de prise en charge des langues autres que celles d'origine latine.

8. *Phase 1* (opération de migration) : l'actuel Système à disques optiques sera remplacé par le nouveau Système de diffusion électronique des documents à New York et à Genève, mais les fonctionnalités actuelles resteront inchangées. À la fin de la phase 1, le système sera opérationnel sur la nouvelle plate-forme (qui se composera de Windows 2000, de Lotus Notes et de supports de stockage magnétiques) et proposera les mêmes fonctions que la version actuelle.

9. *Phase 2* (fonctions de prise en charge des langues autres que celles d'origine latine) : le Système de diffusion électronique des documents s'enrichira de fonctions de recherche dans les six langues officielles de l'Organisation, et non plus seulement en anglais et en français comme c'est le cas dans le système actuel.

10. Les travaux de conception de la phase 1 se sont achevés en février 2001. Le nouveau logiciel et les bases de données converties ont été installés sur les serveurs et les essais ont commencé. Le SÉDOC est actuellement utilisé à titre expérimental par de nombreux usagers à des fins d'ajustements et de mises au point.

V. Calendrier prévu

11. Le calendrier des travaux prévus en 2001 dans le cadre de la phase 1 s'établit comme suit :

22 juin 2001 : exploitation en parallèle du Système à disques optiques et du Système de diffusion électronique des documents;

10 août 2001 : abandon du Système à disques optiques au profit du Système de diffusion électronique des documents.

12. Entre-temps, la mise au point des fonctions de prise en charge des langues non latines (phase 2) se poursuivra. Il est prévu que ces fonctions deviennent disponibles en décembre 2001.